

LE FOOTBALL A ARC ET SENANS



Depuis la saison 1990/1991, le club d'Arc et Senans : F.C. du Val d'Amour (F.C.V.A.) a fusionné avec l'AS Mouchard, devenant : Football Club Mouchard/Arc et Senans (F.C.M.A.)

Une partie des dirigeants d'alors se sont impliqués sérieusement dans le nouveau club ; Le président du FCVA devenant

membre du nouveau bureau avec la responsabilité du site d'Arc et des équipes de jeunes (responsabilités qu'il assumait depuis sa prise de licence en 1971 avec Daniel DUPUIS ; tous deux ayant relancé les équipes de jeunes joueurs).

Depuis avant la fusion, grâce à l'implication de tous les dirigeants (voir avec les Alain, Daniel, Jean-Marc, Hervé, Laurent, Maxime, Thierry et tant d'autres prénoms et tous ceux qui ont suivi : Saïd, Philippe et la trentaine d'autres personnes motivées), la progression des équipes a été fulgurante.

La saison de football à Arc et Senans, c'est :

91 enfants de 5 à 13 ans qui évoluent toutes les semaines le mardi soir et mercredi après-midi pour les entraînements et le samedi pour les compétitions à domicile, répartis en 9 équipes sous la responsabilité de Fabien DUGOIS, Bruno RIBOUILLARD, Vincent ROLET et Mickaël MICHAUD, aidés par 6 parents ou dirigeants bénévoles.

Au total, pour la saison, cette activité de jeunes représente 220 heures d'entraînement – 19 matchs U13 et U11 et 18 plateaux de U9 et U7 le samedi ; Il faut ajouter 11 matchs de séniors B le dimanche.

2015, année de changement

Le responsable local, Dominique BUSI, se retire de ses responsabilités après 44 ans de bénévolat au service du football et de son maintien dans la commune, particulièrement pour la jeunesse.

Cette décision a été communiquée en décembre 2014 au responsable du club. Il est nécessaire de nommer ou désigner une personne responsable du site d'Arc et Senans, pour le bon fonctionnement des plateaux et matchs, pour le suivi de l'entretien des vestiaires et pour les rapports avec la commune (tonte – toutes réparations nécessaires).

Un appel est lancé pour d'éventuelles candidatures.

Contactez le site fema.fr ou Mickaël MICHAUD :
06 82 99 28 00 ou Serge NICOT : 06 36 47 58 25

La municipalité remercie Dominique BUSI pour son action durant ces 44 années de bons et loyaux services.

LOI NOTRe

Je souhaite vous alerter sur un projet de loi portant sur l'organisation territoriale. Ce projet de loi, dit « loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la république) » actuellement en deuxième lecture à l'Assemblée nationale, modifierait fondamentalement le fonctionnement des communes et entraînerait à terme au pire, leur disparition, à tout le moins, un rôle subalterne.

La commune est indispensable. C'est grâce à son maillage territorial que la proximité avec les citoyens se concrétise. Les élus municipaux restent les élus les plus appréciés et les plus abordables. Dans le contexte actuel que nous connaissons, il est plus que risqué de s'attaquer à ce qui constitue la base même de notre architecture démocratique.

Le projet de loi NOTRe veut réduire la liberté d'action des élus locaux, notamment en :

- réduisant progressivement à néant la clause générale de compétences des communes ;
- augmentant le nombre de compétences obligatoires et facultatives des intercommunalités ;
- organisant la mise sous tutelle de la commune par l'intercommunalité ;
- donnant la possibilité à une intercommunalité de décider les impôts des communes à la majorité qualifiée ;

- révisant encore une fois les schémas départementaux de coopération intercommunale avec des règles plus contraignantes ;
- fixant arbitrairement la taille minimale des intercommunalités à 20 000 habitants ;
- supprimant le dispositif interdisant le transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité, issu de la loi ALUR ;
- réduisant le champ d'application de « l'intérêt communautaire » ;
- supprimant la minorité de blocage reconnue aux communes membres d'un EPCI faisant l'objet d'un projet de fusion ;
- relançant la suppression des syndicats et syndicats mixtes ;
- étendant la règle de la représentation démographique des communes dans les intercommunalités aux syndicats.

Adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, ce texte bouleverse gravement notre fonctionnement démocratique. Ce texte crée une double légitimité entre niveau communal et intercommunal. C'est une rupture avec un modèle historique de notre démocratie, sans pour autant en améliorer le fonctionnement.

Pour toutes ces raisons le Conseil municipal fait part de son désaccord total sur cette réforme.

Informations



Le Carré Claude Nicolas

Ce sont les nouveaux artisans et commerçants qui entourent les commerces déjà existants dans le quartier de La Saline, à savoir : La Fruitière vinicole, le bar de la Saline, l'institut de beauté, le salon de coiffure et la galerie d'art.

Nous trouvons donc en plus :

- **La Cave**, qui permet de déguster un plateau régional accompagné de boissons du cru jurassien. L'accès se fait depuis l'avenue de La Saline, ou depuis la cour intérieure.

Accès depuis la cour intérieure :

- **Art déco**, qui propose des objets de décoration, cadeaux mode etc.

- **Le Domaine des songes**, bijouterie fait main et artisanat divers...

- **Sel de terre**, poterie et fabrication sur place, à la vue du public

- Et enfin l'**Office du tourisme**, avec accès depuis l'avenue de La Saline.

Une visite s'impose.



SALLES DE SPORTS

Nous avons déjà eu l'occasion de vous parler de la construction de salles de sports, afin de délester la salle polyvalente dont le planning est saturé, notamment en fin de semaine et en soirée. Ce projet est là aussi pour assurer un lieu dédié aux activités sportives des écoles, ainsi que celles du périscolaire : judo, sports de contact, gymnastique etc. Ces salles se situeraient en face de la Mairie, sur le terrain communal. Le projet comprendrait la construction des deux salles, plus une extension possible pour un gymnase en phase ultérieure. La première tranche, construction des deux salles, est évaluée à la somme de 900 000 € Hors taxes, subventionnée à environ 50 %. La 2^e tranche serait la construction du gymnase proprement dit. À noter que les équipements construits dans la 1^{re} tranche serviraient pour l'équipement du gymnase au niveau des locaux communs : sanitaires, bureau, vestiaires. Lorsque vous lirez ce bulletin, le Conseil se sera prononcé sur la réalisation ou l'abandon du projet.